

MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°19

JANVIER
FÉVRIER
MARS
2020

Déclaration de Politique Régionale
À quoi faut-il s'attendre dans les 5
prochaines années?

PAGE 3

et du côté de l'Europe...
Peut-on espérer une Stratégie
forestière UE post 2020 ambitieuse?

PAGE 5

Planter 4000 kilomètres de
haies ou 1 million d'arbres en
cinq ans: l'initiative phare de
la Ministre Céline Tellier!

PAGE 7

Coefficients de fermage 2020

PAGE 8

La réforme du bail à ferme
est entrée en vigueur le
1^{er} janvier 2020

PAGE 10

Interdiction d'accès en zones
PPA: la nouvelle Ministre de la
forêt va-t-elle nous tendre la
main?

PAGE 11

Permis d'urbanisme pour les
cabanes dans les bois?

PAGE 12

Natura 2000
Vérifiez vos connaissances

PAGE 12

Certification forestière en
Wallonie: droit de réponse

PAGE 16

2020 FAMIGRO
Award for Entrepreneurship

PAGE 18

Projet Interreg Forêt Pro Bos:
vers une nouvelle forme de
regroupement de propriétaires
forestiers?

PAGE 18

Concours photo:
déchets sauvages

PAGE 20

SAVE THE DATE

Jeudi 18 juin 2020 :
Assemblée générale de NTF

Les horaires et le lieu seront précisés
ultérieurement.

ATELIERS BAIL À FERME

Des ateliers pratiques seront organisés, à
Bruxelles et en provinces, tout au long de
2020. Scrutez votre mail, vous serez avertis
du planning par Flash Info !



Très bonne année 2020,

En ce début d'année, comme il est de coutume, je vous souhaite, très chers membres, une merveilleuse année 2020. Qu'elle vous apporte joie, et bonheur dans vos familles, une excellente santé, une vie paisible dans nos forêts, loin des épidémies que nous avons connues ces dernières années, mais aussi des fermages en hausse, rémunérant correctement la matière première que nous mettons à disposition du monde agricole.

Mais nous n'en sommes pas encore tout-à-fait là. Si les importantes pluies de ces dernières semaines devraient endiguer la prolifération des scolytes, je reste perplexe quand j'entends que le GW déclare la sécheresse de l'été 2018 comme calamité agricole et que ce même GW ne fait rien pour les pertes énormes subies par les propriétaires forestiers, à cause de la crise extraordinaire des scolytes. Loin de moi de penser qu'il n'est pas normal d'indemniser le monde agricole pour la sécheresse de 2018, mais si les agriculteurs ont perdu, à cause de la sécheresse, une partie d'une récolte, les forestiers perdent eux plusieurs dizaines d'années de récoltes, lorsqu'un épicéa de 60 ans est devenu sec à cause des scolytes. Je plaide pour que le GW prenne un décret visant une indemnisation pour les calamités forestières, et pourquoi pas une aide à la replantation. En effet, bon nombre de propriétaires échaudés par les pertes subies voudront faire l'économie des frais de replantation.

En zone PPA, la situation est pire encore, les travaux forestiers sont interdits pour ne pas déplacer les sangliers, or des sangliers, il n'y a en plus en zone PPA! Je ne voudrais pas trop lourdement insister sur le déséquilibre qu'il y a, à nouveau, avec le monde agricole, eux peuvent exploiter en zone PPA et les

forestiers non! Je n'en veux certainement pas au monde agricole, et tant mieux pour eux s'ils peuvent exploiter, mais pourquoi toujours ce traitement de deux poids, deux mesures?! Des représentants du cabinet de la Ministre Tellier ont reçu récemment nos arguments, espérons qu'elle tiendra compte du bien-fondé de ceux-ci et prendra les bonnes décisions dans son prochain arrêté.

Les nouveaux coefficients de fermage ont été promulgués le 13 décembre dernier. On y note encore plusieurs baisses. Ce n'est pas ainsi que l'on rendra l'envie aux bailleurs de rentrer dans un bail à ferme. Nous avons conscientisé le Ministre Willy Borsus qui vient d'hériter de la matière agricole. En effet, la formule mise en place par décret par son prédécesseur, se base sur le revenu agricole, or l'échantillon des exploitations agricoles reprises pour calculer cet indice, n'est absolument pas représentatif. Car il s'agit de moins de 400 exploitations sur plus de 12.000, et en plus ce sont celles qui sont tenues d'avoir une comptabilité car elles ont emprunté. Donc ce sont celles dont le revenu est le plus grevé par les charges de la dette. C'est comme si le loyer d'un appartement était fonction de l'endettement du locataire, et donc fonction du fait qu'il ait emprunté pour acheter une grosse voiture par exemple! Nous avons bien évidemment sensibilisé le Ministre sur ce point. Malheureusement celui-ci était lié par le décret. Il nous a promis d'étudier la question et de peut-être, revoir le décret pour l'an prochain.

L'année 2020 verra 4 mandats d'administrateurs de NTF venir à échéance. Les titulaires de ces 4 mandats ne pourront demander le renouvellement de celui-ci car ils termineront leur second mandat. Nous avons donc besoin de nouveaux administrateurs. Vous verrez dans cette revue, en page 2, un appel

